# **ORDONNANCE COLLECTIVE**

Initier les tests de dépistage en prévention des infections.		NUMÉRO: 4.02
		DATE: Décembre 2007
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à <u>initier</u> des mesures diagnostiques.	Oui
		Protocoles en prévention des infections

# PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Les professionnels suivants sont autorisés à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation de l'infirmière :
  - Infirmières auxiliaires
  - Technologistes médicaux
  - Inhalothérapeutes

# **CLIENTÈLES VISÉES**

> Tous les usagers du CSSSNL

# **UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS**

> CSSSNL

# **ACTIVITÉS RÉSERVÉES**

### INFIRMIÈRES

> Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

#### **INFIRMIÈRES AUXILIAIRES**

- > Effectuer des prélèvements selon une ordonnance.
- Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire, de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain.

#### **TECHNOLOGISTES MÉDICAUX**

- > Effectuer des prélèvements
- Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique.

#### **INHALOTHÉRAPEUTES**

- > Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance.
- Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique ou dans une ouverture artificielle ou dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal.

### 1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

> Dépister les infections nosocomiales et assurer un contrôle optimal des infections.

#### 2. CONDITION D'INITIATION

Selon les protocoles et procédures établis par le Service de prévention des infections ou sur demande des intervenants de ce service.

# 3. ORDONNANCE

Initier les prélèvements servant au dépistage en prévention des infections.

#### 4. CONDITIONS D'APPLICATION

# 4.1. Indications

- Selon les protocoles du Service de prévention des infections
- Selon les directives spécifiques émises par le Service de prévention des infections.

# 4.2. Contre-indications

➤ N.A.

# 5. MÉTHODES

### 5.1. Précautions et directives

➤ N.A.

# 5.2. Procédures

> Consulter le «Guide des prélèvements et transport en microbiologie» du CSSSNL

# 5.3. Éléments de surveillance

➤ N.A.

# 5.4. Complications

➤ N.A.

# 5.5. Limites d'application

➤ N.A.

Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière

# **ORDONNANCE COLLECTIVE**

PRDONNANCE:	NUMÉRO : 6.2 4.2
nitier les tests de dépistage en prévention des infections.	DATE: Décembre 200
mes les tests de depistage en prevention des infections.	RÉVISÉE :
Chef du service de microbiologie:   Date: 2008 - 01 - 24  Chef du département de médecine spécialisée:   Date: 08 - 00  Directeur des soins infirmiers:   Date: 25   Min 2008   Donald Haineault	Dean-Francois Boisvert
Adoptée par le CMDP : Paul Allarel	
Date: 12 mars 2007 Poul Allard, a.D., présid	lent